

SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 27 juin 2022 à 15 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BEUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
CARON, Guy	Maire	Rimouski
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
GAGNON, Chantal	Maire	La Trinité-des-Monts
LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	Mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, CLAUDE	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

Était absent :

SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
----------------	-------	----------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 30.

22-184 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-185 DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2021

**Arrivée de Claude Viel à 15 h 45*

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil les rapports financiers pour l'exercice financier 2021 et les rapports de l'auditeur externe.

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les rapports financiers pour l'exercice financier 2021 et les rapports de l'auditeur externe :

- de la MRC de Rimouski-Neigette ;
- du Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité de la MRC de Rimouski-Neigette (états financiers détachés) ;
- du Territoire non organisé du Lac-Huron ;
- du taux global de taxation du Territoire non organisé du Lac-Huron.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 16 h 08.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trésorier